



**MAIRIE DE MENERBES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

*En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.*

**Date de convocation :** 06/07/2020

La séance est ouverte à 19h15, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

**Présents :** M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE (Départ délibération n°2020-65)- M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — Mme Tephén PITOT - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2020-59)- M. Yves LERNOUT (Arrivé délibération n°2020-58) - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2020-58) - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Représentés :** M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Bruno CHABERT,  
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Henriette TURCO.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine ESTABLIE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 10 Juillet 2020 à 19h, à l'unanimité.

**Délibération N°2020-57 : DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS COMMUNALES - MODIFICATION DELIBERATION N° 2020 - 37.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-37 du 26 juin 2020 et propose à l'assemblée d'apporter quelques modifications de délégués auprès des associations de la Commune. Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se manifester pour chaque association.

**PREND ACTE** à l'unanimité, de la désignation modificative des délégués auprès des associations de la commune :

ASSOCIATIONS	DELEGUES
LA STRADA	M. Patrick MERLE - Mme Tephén PITOT.
L'ECOLE DU CHAT DE MENERBES	Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.
LE FOYER RURAL	M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD.
LE COMITE DES FETES	Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD.
LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE »	M. Eric ARIAS.
LI BARRULAÏRE	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
L'UNION SPORTIVE MENERBIENNE	M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
LE SOU DES ECOLES	Mme Tephén PITOT Mme Henriette TURCO.
LE FOND JANE EAKIN	M. Gilles CAILLE - Mme Catherine ESTABLIE.
COOPERATIVES SCOLAIRES	M. Bruno CHABERT.
L'USEP (Union sportive des écoles primaires)	M. Bruno CHABERT.
L'ASSOCIATION DES BOULISTES	M. Yannick MARTIN - Mme Josiane DEFLAUX.
LE CHŒUR DU LUBERON	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD.
UN LIEU UNE ŒUVRE	M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.
LES AMIS DE ST-HILAIRE	M. Yves LERNOUT - Mme Catherine ESTABLIE.

<b>INSIEME</b>	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO.
<b>LE SILENE ET L'ORTIE</b>	M. Eric ARIAS - Mme Henriette TURCO.
<b>MENERBES PATRIMOINE</b>	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
<b>DADY</b>	Mme Henriette TURCO.
<b>LES MUSICALES DU LUBERON</b>	M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.
<b>PROTEGEONS MENERBES</b>	M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS.
<b>TENNIS CLUB DE MENERBES - OPPEDE</b>	M. Eric ARIAS - Mme Chantal BASIN.
<b>MAM</b>	Mme Josiane DEFLAUX – Mme Henriette TURCO.
<b>STAPPAS.CIE</b>	Mme Tephén PITOT - M. Yannick MARTIN.
<b>DE L'ESSENCE DANS MES VEINES</b>	M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN.
<b>LA COPA</b>	M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – Mme Michelle REY-MILLWARD.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-58 : COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATION DELIBERATION 2020-38**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-38 du 26 juin 2020 et propose à l'assemblée d'apporter quelques modifications dans certaines commissions communales qui seront chargées d'étudier les dossiers et questions dans divers domaines.

**DECIDE** à l'unanimité, de la composition des commissions communales ci-dessous :

**Commission des Finances** : M. Patrick MERLE - Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Commission d'appel d'offres** : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

**Les 3 membres titulaires sont** : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS.

**Les 3 membres suppléants sont** : Mme Josiane DEFLAUX – Mme Muriel BERNARD - Mme Henriette TURCO.

Monsieur le Maire propose que la commission consultative MAPA soit composée des mêmes membres.

**Commission de délégation de service public** : Outre le Maire Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

**Les membres titulaires sont** : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - Mme Michelle REY-MILLWARD.

**Les membres suppléants sont** : Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN - M. Gilles CAILLE.

**Commission Bâtiments** : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO.

**Commission Chemins – Forêt** : M. Patrick MERLE - M. Eric ARIAS - M. Yves LERNOUT.

**Commission Urbanisme- Signalétique** : Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

**Commission Culture, Tourisme et Patrimoine** : M. Patrick MERLE - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE – M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Commission Sports Loisirs** : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Commission Cimetière** : M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - M. Yves LERNOUT - Mme Henriette TURCO - Mme Michelle REY-MILLWARD.

**Commission Communication** : M. Patrick MERLE - Mme Tephén PITOT - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE.

**Commission Communale de sécurité** : M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - M. Yves LERNOUT.

**Commission Stationnement et de circulation** : M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Chantal BASIN.

**Correspondant défense** : Conformément à la circulaire du 26.10.2001 instaurant un réseau de correspondants défense dans les communes, destiné à développer le lien entre l'Armée et la Nation : M. Eric ARIAS.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-59: DETR 2020 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**APPROUVE** à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous.

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Maîtrise d'Œuvre			DETR 2020 sur 400 000 €	152 000 €	38%
Etudes			<b>S/total aides publiques Etat (HT)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>
			Conseil Départemental - Contractualisation		%
Travaux	550 000 €	100%	174 150 € (= 31,66% % de 550 000 €)	€	%
			plafonné sur 400 000 €	126 655 €	32%
			<b>S/total autres aides publiques (HT)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>
			Autofinancement	121 345 €	30%
			<b>S/total autofinancement (HT)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)</b>	<b>550 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>	<b>400 000 €</b>	<b>100%</b>
dépenses plafonnées à	<b>400 000 €</b>				

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-60: AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES.**

**DECIDE** à l'unanimité, d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Madame Valérie GUIGON, Comptable public du Centre des Finances publiques d'APT, comme indiqué ci-dessus.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-61: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT-LUBERON.**

**APPROUVE** à l'unanimité, la mise à disposition du personnel communal du Point Info Tourisme auprès de l'intercommunalité pour la mandature 2020-2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle entre la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon et la commune, ainsi que tout autre document pour ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-62: APPROBATION DE LA CESSION IMPASSE RUE KLEBER GUENDON.**

**CONFIRME** par 1 ABSTENTION et 14 Voix POUR, la cession des parcelles AT 405 et 545 soit 20m2 au prix de 60€/m2 soit MILLE DEUX CENTS EUROS (1200€), à la SCI PROVIDENCE, société dont le siège social à MENERBES Chemin des Vignes RCS AVIGNON 800264111, et venant aux droits de M et Mme CLAIR.

**MANDATE** la SCP Chantal BASIN Valérie BASIN et Marie VERE, Notaires associées à MENERBES à l'effet de recevoir l'acte de vente, aux frais du propriétaire.

**PRECISE** que tous les frais inhérents à l'opération sont à la charge du propriétaire.

**APPROUVE PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**Délibération N°2020-63: MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU.**

**DECIDE** à l'unanimité, de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, **du 31 aout au 2 octobre 2020**, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Ménerbes aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

**PRECISE** que le dossier comprend :

- le dossier de modification simplifiée,
- les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme transmis en mairie.

**PRECISE** qu'un avis au public sur l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie de Ménerbes.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

**PRECISE** qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Ménerbes pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-64: RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION.**

**APPROUVE** à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour la mise aux normes de la cuisine.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N°2020-65 : CONSTITUTION PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME.**

**DECIDE** à l'unanimité, de ne pas se constituer partie civile dans l'affaire exposée ci-dessus.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**La séance est levée à 20H15**

Fait à Ménerbes, le 16 Juillet 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO